Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 019-200066744-20200123-202001082-DE

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Délibération n°2020-01-08b

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vote des budgets primitifs : « Budget annexe déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	**Éric Bossaert**	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	**Michel Pesteil**	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	**Sylvie Prabonneau**	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	**Francis Roques**	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	**Geneviève Serve**	A	Marie-Claude Lepage

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Péneloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-08b

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 019-200066744-20200123-202001082-DE

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif suivant :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote BP	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 486 000,00	4 486 000,00
		+	+
Reports	Reste à réaliser de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	**4 486 000,00**	**4 486 000,00**

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote BP	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget *(y compris le compte 1068)*	556 000,00	556 000,00
		+	+
Reports	Reste à réaliser de l'exercice précédent		
	001 résultats d'investissement reporté		
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	**556 000,00**	**556 000,00**

Total du budget	**5 042 000,00**	**5 042 000,00**

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 74 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2020

A la majorité	
Votants	75
Pour	74
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 janvier 2020

Le président,
Pierre Chevalier